



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

**BOURSE 2010**

à retourner avant le : 15 novembre 2011

Le CODEP 31 met en place des bourses pour les encadrants **diplômés en 2010 (1)** et ayant exercé bénévolement une activité pendant un an au sein de leur club. Ils doivent être licenciés dans un club de la Haute-Garonne, club à jour de sa cotisation annuelle due au CODEP 31 et ce au plus tard lors de la présente demande. La demande doit parvenir au CODEP 31 avant le 15 novembre 2011 et la bourse est versée en décembre.

**Diplômes concernés**

Technique	MF2	MF1	GP
Audiovisuelle	Moniteur 3*	Moniteur 2*	
Apnée	MEF2	MEF1	IEF2
Biologie	MF2	MF1	IFBS
Nage avec palmes	EF2	EF1	
Hockey	Entraîneur 2°degré	Entraîneur 1°degré	
TIV			
Handiplongé		HC2	

**A compléter par le demandeur de la bourse**

Je soussigné, ..... sollicite de la part du CODEP 31 une bourse suite à l'obtention de mon diplôme de : ..... , dont j'adresse une copie.  
Contact mail : ..... Téléphone : .....

**A compléter par le Président du club**

Je soussigné, ..... agissant en ma qualité de Président du club : ..... n° 08 31 ....., atteste que :  
Mr/Mme/Mlle ..... a participé bénévolement aux activités du club suite à l'obtention de son diplôme.

*(Tampon et signature,*

**Pièces à joindre à la demande**

Dans tous les cas, joindre impérativement à la demande :

- (1) - une copie du diplôme obtenu en 2009;
- un RIB au nom du demandeur de la bourse.

Fiche à retourner accompagnée des pièces demandées à :

TEBOUL Jean-Claude  
Trésorier du CODEP 31  
1, avenue de Francazal  
31270 VILLENEUVE TOLOSANE